

3^e LEÇON

THÉODICÉE. — EXISTENCE ET ATTRIBUTS DE DIEU

I. — THÉODICÉE

Définition. — La science de l'Être absolu ou de Dieu, d'après les lumières de la raison, s'appelle théodicée¹.

Il ne faut pas confondre la théodicée avec la théologie : celle-ci repose sur la révélation et traite, non seulement de Dieu, mais de toutes les vérités révélées ; celle-là, tout en tenant compte de la révélation, n'emploie que nos moyens naturels de connaître, et ne s'occupe que de Dieu considéré en lui-même et dans ses rapports avec les autres êtres.

La théodicée est nécessaire à la théologie et à la morale. La théologie repose sur l'autorité divine, et l'autorité divine suppose la véracité divine, double question qui appartient à la théodicée. La morale peut se ramener à deux principes absolus : la loi du devoir et le principe du mérite et du démérite ; le premier suppose un être doué d'une autorité absolue, et le second, celle d'un rémunérateur parfait.

Objet. — La théodicée traite : 1^o de l'existence de Dieu ; 2^o de sa nature et de ses attributs ; 3^o de sa providence.

Méthode. — Pour résoudre ces diverses questions, on emploie tour à tour l'observation et le raisonnement ; on tire, tantôt par voie d'induction, tantôt par voie de déduction, de la connaissance de l'âme et de celle du monde extérieur, la notion de l'existence de l'infini, celle de sa nature et celle de ses rapports avec le fini.

« La connaissance de nous-même, dit Bossuet, doit nous élever à la connaissance de Dieu. » — « Les perfections de Dieu, dit le P. Graty, sont celles des créatures, moins la limite. » Mais il est des attributs de Dieu, tels que son éternité, son immensité, son immutabilité, que nous n'arrivons à connaître qu'en les déduisant de l'idée d'être infini, d'être nécessaire, d'être parfait.

II. — PREUVES DE L'EXISTENCE DE DIEU

On divise les preuves de l'existence de Dieu en preuves physiques, preuves morales et preuves métaphysiques.

¹ Littéralement : justification de Dieu. Terme créé par Leibniz, qui en fit le titre d'un traité de la Providence divine.

Les premières sont fondées sur l'observation du monde matériel ; les secondes reposent sur la nature morale de l'homme, étudiée, soit dans la conscience individuelle, soit dans ses manifestations historiques ; les troisièmes se déduisent des idées et des vérités nécessaires de la raison.

1. — PREUVES PHYSIQUES

On distingue communément quatre preuves physiques, qui se tirent, la première, de l'existence du monde ; la deuxième, de l'existence du mouvement ; la troisième, de l'existence de la vie sur le globe terrestre ; la quatrième, de l'ordre de l'univers.

Preuve tirée de l'existence du monde. — C'est la preuve dite de la contingence. Le monde existe. Or le monde, — qui est contingent, qui n'existe pas par lui-même, qui n'a pas en lui-même la raison suffisante de son existence, dont la non-existence n'implique pas contradiction, qui dépend d'un autre, qui doit son existence à un autre, qui ne saurait venir ni du néant, le rien ne pouvant rien produire ; ni du hasard, mot vide de sens, — ne peut exister que par un Créateur increé, éternel, nécessaire, qui est Dieu. Donc l'existence du monde prouve l'existence de Dieu.

On peut tirer de l'âme humaine une preuve semblable. Pas plus que les objets matériels, le moi n'est un être nécessaire, et l'on ne peut rendre raison de son existence qu'en remontant à un être dont l'essence est d'exister.

Preuve tirée du mouvement, ou preuve du premier moteur. — Le mouvement existe dans le monde. Or, le mouvement n'étant pas essentiel, mais accidentel à la matière, — car on peut la concevoir en repos, et il n'y a pas d'absurdité à la supposer dans une immobilité perpétuelle, le mouvement n'ayant pas sa raison suffisante dans la loi, car la loi règle le mouvement et ne le produit pas, suppose un législateur, n'est qu'une abstraction, n'a pas d'existence réelle en dehors de l'intelligence qui la conçoit et de la volonté qui l'exécute, n'est pas dans les choses, mais dans la volonté du législateur, — l'existence du mouvement nécessite un premier moteur immobile, principe nécessaire et immuable de tout mouvement ; c'est ce premier moteur auquel sont suspendus, selon le mot d'Aristote, le ciel et toute la nature ; c'est cette force puissante, éternelle, immuable en elle-même et dont tout ce qui se meut a reçu une impulsion initiale, que nous appelons Dieu. Donc l'existence du mouvement prouve l'existence de Dieu.

Preuve tirée de l'existence de la vie. — La vie existe sur le globe terrestre. Or la terre, n'ayant pas toujours été couverte d'êtres vivants, comme le prouvent les géologues ; la vie ne venant que de la vie, comme il résulte des expériences décisives de M. Pasteur, contre l'hypothèse de la génération spontanée ; un être vivant ne pouvant, par la reproduction, donner naissance qu'à des êtres semblables à lui, — comment expliquer l'existence de la vie, à tous ses degrés, sans l'intervention d'une puissance supérieure aux forces de la matière, d'une puissance créatrice, c'est-à-dire divine ? Donc l'existence de la vie sur le globe terrestre prouve l'existence de Dieu.

Preuve des causes finales, tirée de l'ordre de l'univers. — Tout effet où se voit un choix de moyens appropriés à une fin, suppose une cause intelligente ; car un rapport nécessaire existe, non seulement entre l'effet et la cause en général, mais entre la nature de l'effet et celle de la cause : la cause ne peut donner que ce qu'elle a ; il ne peut y avoir dans l'effet ce qui manque à la

cause, et un choix de moyens appropriés à une fin, c'est-à-dire une œuvre d'intelligence, implique une cause intelligente, qui conçoit et veut la fin et choisit les moyens de l'atteindre.

Or partout dans l'univers, soit que l'on considère les détails, soit qu'on envisage l'ensemble, et à quelque point de vue que l'on se place (physique, intellectuel, moral, social, politique), on voit une harmonieuse, une parfaite coordination de moyens et de fins, de fins particulières et de fins générales, et cela d'autant mieux, que l'on possède une science plus complète.

Donc l'existence de l'ordre dans l'univers prouve l'existence d'un ordonnateur parfait, d'une cause souverainement sage, qui est Dieu.

La majeure de l'argument est une vérité de bon sens, qu'on ne peut contredire sans nier la raison; la mineure se prouve par l'expérience: les découvertes de la science la rendent de plus en plus évidente. Pour se rendre à cet argument, il suffit d'ouvrir les yeux sans préjugé et sans parti pris. « Quoi! disait Diderot, le monde formé prouverait moins une intelligence que le monde expliqué! Quelle assertion! S'il a fallu le génie d'un Newton pour découvrir une des lois qui régissent les mouvements célestes, il a fallu une intelligence supérieure pour créer cette loi et toutes les autres. »

2. — PREUVES MORALES

On peut en distinguer cinq, tirées: 1^o de la loi morale, 2^o du principe du mérite et du dé mérite, 3^o du sentiment religieux, 4^o des conséquences de l'athéisme, 5^o de la croyance universelle des hommes.

Preuve tirée de la loi morale. — *La loi morale ou le principe du devoir: — Tout être libre est tenu de réaliser, dans la mesure du possible, sa fin particulière, qui est le bien moral, et sa fin universelle, qui est le souverain bien, — existe et s'impose à notre raison et à notre volonté: l'homme a la notion absolue du devoir, et il se sent obligé à faire ce qui est bien et à éviter ce qui est mal.*

Or cette loi, — qui ne saurait venir du monde physique, où tout est aveugle et fatal; que nous n'avons pas faite, que nous trouvons toute formée dans notre conscience, qui est un des éléments constitutifs de notre nature; qui s'impose à notre raison comme lumière et à notre volonté comme règle, comme autorité toute-puissante lui intimant des ordres absolus, — suppose une cause et une autorité morales qui aient les mêmes caractères qu'elle, c'est-à-dire qui soient universelles, immuables, absolues, éternelles. (On verra plus loin, 4^e et 5^e leçon de Morale, que l'obligation est inexplicable sans Dieu.)

Donc, puisqu'il n'y a pas de loi sans législateur, pas d'obligation sans autorité et pas d'autorité sans un être réel qui l'exerce, Dieu existe, et comme cause de la notion absolue du devoir, et comme autorité qui confère au principe du devoir son caractère impératif absolu.

Preuve tirée du principe du mérite et du dé mérite. — *Le principe du mérite et du dé mérite: — Tout acte conforme ou contraire à la loi morale mérite une récompense ou une peine proportionnée à son degré de moralité ou de perversité, — existe: notre esprit le conçoit comme le complément nécessaire du principe du devoir.*

Or ce principe, — qui n'a son origine ni en nous-mêmes ni dans le monde physique; qui est universel, immuable, absolu, éternel, comme le principe du devoir; qui n'est pas seulement un fait intellectuel, mais une garantie absolue d'une sanction parfaite, adéquate de la loi morale, — implique à la fois une cause et un garant réels et absolus, c'est-à-dire Dieu. Donc le principe du mérite et du dé mérite prouve l'existence de Dieu.

Preuve tirée du sentiment religieux ou des aspirations de l'âme humaine.

— *Le sentiment religieux, c'est-à-dire l'ensemble des aspirations qui portent l'homme à chercher, au delà des êtres finis, un être infini et parfait où il trouve la pleine satisfaction de ses facultés, existe plus ou moins chez tous les hommes et apparaît surtout avec un relief remarquable dans les âmes les plus vraiment humaines, les plus intelligentes et les plus libres.*

Or ce sentiment, qui est un des éléments constitutifs de la nature humaine, ne saurait être chimérique, pas plus que ne le sont nos inclinations physiques, intellectuelles, sociales; il doit avoir une cause et un objet réels: une cause souverainement bonne, intelligente, morale, sainte, parfaite, et un objet ayant ces mêmes caractères; car ce sont là les caractères du type vers lequel le sentiment religieux attire irrésistiblement notre âme.

Donc Dieu existe, comme cause et comme objet du sentiment religieux.

« Rien ne sert tant à l'âme pour s'élever à son auteur, dit Bossuet, que la connaissance qu'elle a d'elle-même et de ses sublimes opérations. » Et la Bruyère: « Je sens qu'il y a un Dieu et je ne sens pas qu'il n'y en ait point, cela me suffit; tout le raisonnement du monde m'est inutile; je conclus que Dieu existe; cette conclusion est dans ma nature; j'en ai reçu les principes trop aisément dans mon enfance et je les ai conservés depuis trop naturellement dans un âge avancé pour les soupçonner de fausseté... Mais il y a des esprits qui se défient de ces principes? C'est une grande question s'il s'en trouve de tels, et, quand il en serait ainsi, cela prouve seulement qu'il y a des monstres. »

Preuve tirée des conséquences de l'athéisme. — *Il faut rejeter comme fausse une doctrine dont les conséquences sont funestes; car la vérité ne saurait être nuisible à l'homme; il doit y avoir, entre elle et nos intérêts, harmonie nécessaire, comme entre nos intérêts et nos devoirs.*

Or Dieu explique tout: le vrai, le bien, le beau¹, la raison, la liberté, le devoir, la responsabilité, l'homme, la famille, la société, tout ordre, l'ordre physique, l'ordre moral, l'ordre social, l'ordre surnaturel.

Les conséquences de l'athéisme ne sauraient donc être que le scepticisme absolu dans l'ordre intellectuel, la négation de l'ordre moral, la ruine de la société humaine. Donc les conséquences de l'athéisme prouvent l'existence de Dieu.

Preuve tirée de l'idée du beau. — *Il ne faut pas, avec quelques philosophes (Vacherot, Renan), placer Dieu en dehors de la réalité, dans la « catégorie de l'idéal », prétendre qu'il n'est parfait, infini, immuable, qu'en « passant à l'état idéal ». L'idéal n'est qu'une idée, une conception de l'esprit. Comment expliquer les beautés réelles, si Dieu n'est que l'idéale beauté! « L'univers est beau, notre âme est belle, mais d'une beauté imparfaite et empruntée. Notre âme, non plus que l'univers, n'est donc pas la beauté subsistante... »*

L'idéal n'est pas Dieu, mais il conduit à Dieu. Il a sa raison, son fondement en Dieu, seul capable de le recevoir en soi de toute éternité, et de le concevoir aussi parfaitement qu'il est concevable. « L'idéal, dit Cousin, recule sans cesse à mesure qu'on en approche. Son dernier terme est dans l'infini, c'est-à-dire en Dieu, ou, pour mieux parler, le vrai et absolu idéal n'est autre que Dieu même. » (Voir P. VALLET, l'Idée du beau, 2^e partie, ch. III, 1.)

Preuve tirée du consentement unanime des hommes. — *Tous les peuples, dans tous les temps, ont cru à l'existence de la divinité; or un accord aussi universel sur une question qui importe si fort à l'homme, et qui est en contradiction avec les passions, ne peut s'expliquer par des causes particulières et variables, telles que l'ignorance, la crainte, la politique, l'éducation, l'hérédité; il est donc revêtu des conditions voulues pour donner la certitude. Donc,*

¹ On peut tirer de chacune de ces idées une preuve de l'existence de Dieu. Exemple: Preuve tirée de l'idée du beau, ci-après.

Dieu existe. (Voir la valeur du consentement universel au point de vue doctrinal, page 99.)

Cet accord est non pas *absolument*, mais *moralement* unanime, c'est-à-dire admet très peu d'exceptions. Que beaucoup de peuples se soient plus ou moins trompés sur les caractères de la divinité, cela importe peu pour la thèse; il suffit qu'il y ait unanimité dans l'affirmation de l'existence. L'histoire, l'ethnographie, la philologie, s'accordent à voir dans l'idée de Dieu et le sentiment religieux un caractère spécifique et distinct de la race humaine; elles constatent que, chez tous les peuples, l'affirmation de l'existence de Dieu en précède la preuve. Un fait aussi universel ou perpétuel doit avoir sa raison d'être dans une loi de la nature, comme toute série de phénomènes se produisant partout et toujours dans les mêmes conditions. Il y a ici ce que le P. Monsabrè appelle une *loi de gravitation intellectuelle et morale*. « S'il est un Dieu qui nous a faits, dit-il, il n'a pas dû nous faire *excentriques*, mais bien *concentriques*, c'est-à-dire pour lui. S'il nous a faits pour lui, il a dû nous donner, avec une *impulsion originelle*, le moyen de le connaître; la première connaissance que nous devons avoir de lui, c'est qu'il existe, et cette connaissance doit s'exprimer par une affirmation universelle et perpétuelle. » (3^e Conf., 1873.) Dans les questions de ce genre, le consentement de tous les hommes doit être considéré comme une loi de la nature, la nature ne pouvant universellement et naturellement mentir.

Cette preuve est une sorte de vérification des preuves précédentes, par l'adhésion de tous les hommes à la conclusion où elles ont abouti.

3. — PREUVES MÉTAPHYSIQUES

Les principales sont : 1^o la preuve cartésienne, tirée de l'idée de l'infini; 2^o la preuve platonicienne, tirée de l'existence des vérités nécessaires; 3^o celle qui se déduit de la nécessité d'une cause parfaite des êtres imparfaits; 4^o la preuve ontologique ou argument de saint Anselme.

1^o Preuve cartésienne. — L'argument tiré de l'idée d'infini, appelé aussi preuve cartésienne, parce que Descartes l'a développée dans sa 3^e Méditation, procède d'effet à cause. Il se résume dans le syllogisme suivant : J'ai l'idée d'infini; — or cette idée ne peut m'être donnée que par l'infini lui-même, puisque je ne puis la voir ni en moi ni en aucune chose; — donc l'infini existe.

La majeure de cet argument est fautive : nous n'avons pas l'idée innée d'infini; la mineure l'est également : l'idée d'infini est le résultat de l'activité de l'intelligence s'exerçant sur les données des sens.

« Nous pouvons acquérir, quoi qu'en disent les cartésiens, l'idée de l'infini, et cela par le moyen du fini : car, si l'infini est l'affirmation suprême, le fini n'est pas une pure négation; c'est un composé d'affirmations limitées. En comparant ces affirmations les unes aux autres, les inférieures aux supérieures, nous arrivons à la connaissance de l'affirmation suprême en comparaison de laquelle tout est *moins*, rien n'est *plus*. En somme, c'est par voie d'induction sur les choses finies, qui ne sont que des participations limitées de l'être et des perfections de Dieu, que nous arrivons à connaître tout ce qu'il y a de positif, de réel, de premier, de suprême, de parfait dans l'infini. La mineure de l'argument cité plus haut n'a donc point une valeur certaine; elle ne peut, par conséquent, concourir à une preuve rigoureuse de l'existence de Dieu. — Si l'on veut prendre l'idée de Dieu comme point de départ d'une démonstration

de son existence, il faut remonter par la méthode expérimentale du phénomène à la loi, comme l'a fait saint Thomas. » (P. MONSABRÈ, note, 4^e Conf., 1873.)

Insuffisant et inexact, si on lui laisse la forme *a priori* qu'il a dans Descartes, cet argument acquiert toute sa force si on le présente, avec saint Thomas, comme la résultante de tous les arguments par lesquels nous arrivons à la connaissance de l'être premier.

2^o Preuve tirée de l'existence des vérités premières. — On la trouve, sous des formes diverses, dans Platon, saint Augustin, saint Anselme, Bossuet, Leibniz, Fénelon, Malebranche.

L'homme reconnaît qu'il y a des vérités éternelles (mathématiques, morales, principes de raison), indépendantes des êtres où elles se réalisent et de notre esprit qui les conçoit, et qui impliquent, par conséquent, une intelligence éternelle où elles soient éternellement entendues.

Bossuet développe cette preuve au ch. iv de la *Connaissance de Dieu et de soi-même*, § 5 et 6.

« L'entendement, dit-il, a pour objet des vérités éternelles... Toutes ces vérités et toutes celles que j'en déduis subsistent indépendamment de tous les temps; en quelque temps que je mette un entendement humain, il les connaîtra; mais, les connaissant, il les trouvera vérités, il ne les fera pas telles, car ce ne sont pas nos connaissances qui font leurs objets, elles les supposent. Ainsi ces vérités subsistent devant tous les siècles, et devant qu'il y ait un entendement humain; et quand tout ce qui se fait par les règles des proportions, c'est-à-dire tout ce que je vois dans la nature serait détruit, excepté moi, ces règles se conserveraient dans ma pensée, et je verrais clairement qu'elles seraient toujours bonnes et toujours véritables, quand moi-même je serais détruit avec le reste.

« Si je cherche maintenant où et en quel sujet elles subsistent éternelles et immuables comme elles sont, je suis obligé d'avouer un être où la vérité est éternellement subsistante et où elle est toujours entendue, et cet être doit être la vérité même et doit être toute vérité, et c'est de lui que la vérité dérive dans tout ce qui est et ce qui entend hors de lui.

« ... Cet objet éternel, c'est Dieu, éternellement subsistant, éternellement véritable, éternellement la vérité même. »

3^o Preuve tirée de la nécessité d'une cause parfaite des êtres imparfaits.

— La preuve que Bossuet tire de ce fait, que l'âme connaît, par l'imperfection de son intelligence, qu'il y a ailleurs une intelligence parfaite, on peut la généraliser et la résumer dans le syllogisme suivant : Tous les êtres de l'univers sont imparfaits; or des êtres imparfaits, n'ayant pas en eux-mêmes leur raison d'être, ne la peuvent trouver que dans un être qui l'ait en lui-même et, par conséquent, soit parfait; donc l'être parfait, Dieu, existe.

Nous ne trouvons rien dans le monde qui n'ait besoin de la cause première. Toutes les fois que nous voyons une qualité positive, mais incomplète, insuffisante et imparfaite, nous jugeons que cette qualité se trouve quelque part pleine et entière, infinie; nous nous en formons l'idéal, et nous croyons que cet idéal existe dans la cause première, dans l'être parfait, absolu. « Je conçois l'absolu d'une façon abstraite, mais je conçois qu'il doit exister d'une autre; que l'idéal, le réel, partout séparés à mes yeux dans l'univers, doivent *en lui* se rejoindre et se fondre; qu'il existe un parfait en qui l'essence et la réalité s'identifient dans l'unité, dans la plénitude de l'être; qu'en lui se trouvent les types des choses; que par lui se reproduisent au dehors les imitations de ces types que nous appelons les créatures; son entendement, comme dit excellemment Leibniz, est la source des essences, et sa volonté l'origine des existences. » (M^{GR} D'HULST.)

4^o Preuve ontologique. — La preuve ontologique, ou preuve de saint Anselme, est fondée ou du moins prétend se fonder sur ce que l'idée de l'être parfait en implique l'existence; elle consiste à conclure de l'essence à l'existence, c'est-à-dire de l'idée que nous avons de Dieu à sa réalité actuelle. — Tout homme,

dit en substance saint Anselme, même l'athée, quand il prononce le nom de Dieu, a l'idée d'un être parfait, d'un être tel qu'on n'en peut concevoir de meilleur ou de plus grand. Mais, si cet être n'existait pas réellement, on en pourrait concevoir un meilleur et plus grand, à savoir, le même être avec l'existence en plus; car un Dieu réel est plus grand qu'un Dieu idéal. Donc cet être, au-dessus duquel on ne peut concevoir rien de plus grand, doit exister à la fois idéalement et réellement; en d'autres termes, par le fait même que Dieu est pensé, il existe nécessairement.

Critique de cette preuve. — Le défaut de cette preuve est de conclure le réel d'un idéal qui ne le contient pas: d'une notion purement idéale, on ne saurait, en effet, déduire, par voie d'analyse, que des perfections et une existence purement idéales (application du principe d'identité ou de contradiction). Kant, rééditant la critique des scolastiques, particulièrement de saint Thomas et, avant lui, du savant moine Gaunilon, a montré que cette preuve (et aussi celle de Descartes, qui en dérive) enferme un paralogisme. « On montre le paralogisme en faisant voir que la conclusion est plus vaste que les prémisses. Le grand terme *existence* prend, en effet, dans la conclusion le sens d'*existence réelle*, tandis qu'il n'a et ne peut avoir dans la majeure que le sens d'*existence pensée* ou *idéale*. Il est clair, en effet, que la majeure: *L'existence est une perfection*, est une expression de notre pensée; le grand terme *existence* n'y a qu'un sens tout idéal. Quand donc, dans la conclusion, on dit: *Dieu possède l'existence*, et qu'on veut dire: l'*existence réelle*, on change le sens du grand terme, on sort des conditions logiques du syllogisme; par conséquent, le raisonnement est paralogique et la preuve n'existe pas. » (FONSEGRIVE, *Éléments de philosophie*, II, p. 314.)

— Pour plus de développements sur les preuves de l'existence de Dieu, voir: *Dictionn. apolog.*, article *Dieu*; *Conf.* du P. Monsabré, 1873; *Conf.* de M^{sr} d'Hulst, 1892, 1^{re} et 2^e, ainsi que les *notes* ajoutées à la fin du volume.

III. — ATTRIBUTS DE DIEU

Nous connaissons les êtres par leurs propriétés et Dieu par ses attributs, c'est-à-dire par les différentes perfections qu'on peut affirmer de lui et qui sont le fond de sa nature, ou plutôt les différents aspects sous lesquels Dieu, *un* et *indivisible* en soi, se montre successivement à notre intelligence, et que l'abstraction seule sépare.

Cette connaissance que nous avons de Dieu est loin d'égaliser son objet: Dieu est incompréhensible pour nous dans son essence; il est tellement élevé au-dessus de nous et de tous les êtres connus, qu'il ne peut être ni classé ni complètement défini. « Dieu n'est pas contraire à la raison, il lui est supérieur; il est incompréhensible à la raison, il ne lui est pas entièrement inaccessible. Comprendre qu'une chose est contraire à la raison et cependant l'admettre, c'est renoncer à la raison et à la philosophie; comprendre qu'une chose est au-dessus de la raison, c'est seulement reconnaître qu'il y a des bornes à la raison et à la philosophie... Dans la science, chaque fois que nous avançons un peu loin, nous trouvons des abîmes; il n'y a que les esprits faibles qui croient tout expliquer et tout comprendre. » (J. SIMON.)

Méthode pour déterminer les attributs divins. — On peut procéder par voie de *négation* ou d'*élimination*: Tout ce qu'il y

a d'imparfait, dans l'homme ou dans les créatures, n'est pas en Dieu; par voie d'*affirmation*: Tout ce qu'il y a de perfection, dans l'homme ou dans les créatures, convient à Dieu; par voie de *perfection* ou de *transcendance*: Toute limite dans la perfection doit être supprimée, quand il s'agit de Dieu. « Dieu, c'est chose si être, disait saint Louis, que meilleure ne peut être. »

Pour saisir quelle est cette cause première, dit le P. Monsabré, « procédons par l'induction, puisque l'intuition nous fait défaut, et partons de ce principe: Tout ce qu'il y a dans les effets doit être contenu d'une manière supérieure dans la cause, surtout lorsque cette cause est première, universelle et totale; ce qui veut dire: allons à Dieu par les créatures. Affirmons de Dieu jusqu'à l'éminence tout ce qu'il y a d'être dans les créatures; nions de Dieu toute imperfection et toute limite de l'être. » (1^{re} *Conf.*, 1874.)

Cette méthode repose à la fois sur l'idée de Dieu (idée d'*infini* et idée de cause *parfaite*) et sur la connaissance des êtres contingents: c'est une induction unie à une déduction.

Division. — On distingue deux sortes d'attributs divins: ceux qui conviennent à Dieu en tant qu'être absolu et infini: ce sont les attributs *métaphysiques* ou absolus; ceux qui conviennent à Dieu en tant que cause parfaite des êtres imparfaits: ce sont les attributs *moraux* et *relatifs*.

1. — ATTRIBUTS MÉTAPHYSIQUES

Les attributs *métaphysiques* se déduisent de l'idée d'*infini*; ce sont: l'*unité*, la *simplicité*, l'*immutabilité*, l'*éternité* et l'*immensité*.

Dieu est infini. L'infinité de Dieu ne consiste pas, comme l'ont pensé quelques philosophes (Vacherot entre autres), dans son union *substantielle* avec l'universalité des créatures, mais dans la possession, en un acte d'une simplicité absolue, de toutes les perfections illimitées. Dieu étant la perfection absolue à la totalité de l'être, et il est impossible de découvrir en lui un principe qui puisse le limiter. La limite ne peut venir que de l'agent qui l'impose ou du sujet qui la reçoit; or Dieu ne dépendant de personne, aucun agent ne peut avoir action sur lui, et le sujet, c'est-à-dire l'être divin, peut encore moins, si c'est possible, recevoir une limite; car elle irait se heurter partout à une perfection qui la repousse.

Dieu est un, c'est-à-dire seul: deux infinis se limiteraient ou se confondraient en un seul; il y a un Dieu, car il en faut un pour expliquer l'existence des êtres contingents; il n'y en a qu'un, car un seul est nécessaire, un seul suffit. — « Je conçois qu'il ne peut y avoir deux êtres infiniment parfaits; toutes les raisons qui me convainquent qu'il y en a un ne me mènent point à croire qu'il y en ait deux. Il faut qu'il y ait un être par lui-même, qui ait tiré du néant tout ce qui en a été tiré; à cet égard, deux ne me feraient pas plus qu'un; par conséquent, rien n'est plus inutile et plus téméraire que d'en croire plusieurs. Deux êtres également parfaits seraient semblables en tout, et l'un ne serait qu'une répétition inutile de l'autre; il n'y a pas plus de raison de croire qu'il y en a deux,

que de croire qu'il y en a cinq cent mille. De plus, je crois qu'une infinité d'êtres infiniment parfaits ne mettraient dans la matière rien de réel au delà d'un seul être infiniment parfait... Quand on s'imagine que plusieurs infinis font plus qu'un infini tout seul, c'est qu'on perd de vue ce que c'est qu'infini. » (FÉNELON.) Par là se trouvent réfutés le *polythéisme*, qui admet la pluralité des dieux, et le *dualisme*, qui admet deux principes des choses, l'un bon et l'autre mauvais.

Dieu est simple : il n'est pas composé de plusieurs éléments ou parties comme les êtres corporels ; il ne passe pas de la puissance à l'acte, de la possibilité d'être ou d'agir à l'existence ou à l'action. Si Dieu était composé de parties, ou bien elles seraient *infinies*, ce qui est contradictoire ; ou bien elles seraient *finies*, et elles n'arriveraient jamais à former l'infini. S'il pouvait passer de la puissance à l'acte, il ne serait pas infini ; car l'acte donne à la faculté qui le produit un degré de perfection qu'elle n'avait pas auparavant. — Le matérialisme ne reconnaît pas la simplicité de Dieu.

Dieu est immuable : pourquoi changerait-il ? Changer, c'est gagner, ou perdre, ou rester équivalent ; un être infini et parfait ne peut rien acquérir, ne peut rien perdre, ne peut avoir d'équivalent ; de plus, l'être qui existe par soi et pour soi a toujours la même raison d'exister. Par là se trouvent réfutés : le panthéisme, qui introduit dans la notion de Dieu la succession et le changement, et surtout le système d'Hégel, qui fait de Dieu un *éternel devenir*.

Dieu est éternel : il existe sans commencement, ni fin, ni succession dans le temps ; il a été, il est, il sera toujours tout ce qu'il peut être. L'éternité de Dieu est simultanée, et non successive ; c'est la possession totale et parfaite d'une vie interminable. On ne peut, avec Clarke et Newton, regarder le temps, qui est successif, comme un attribut de Dieu¹. Platon a eu raison de dire : « Le présent, le passé et l'avenir sont des parcelles du temps. Nous avons tort de les attribuer à une nature éternelle. Le présent seul lui convient. Le passé et l'avenir appartiennent aux choses caduques. »

Dieu est immense : par son éternité, Dieu est en dehors et au-dessus du temps ; par son immensité, il est en dehors et au-dessus de l'espace. Étymologiquement, immense signifie : qui échappe à toute mesure. L'immensité de Dieu ne consiste pas seulement en ce qu'il n'est limité par aucun espace, mais en ce qu'il est présent à tout être qui existe ou peut exister ; présent « par l'*extension de sa puissance*, non par l'*expansion de sa substance* », dit saint Thomas. Dieu est partout, mais il ne se divise pas avec le lieu ; il n'y a pas, ici une partie de la perfection divine, là une autre partie ; comme notre âme est tout entière là où elle meut et vivifie, Dieu est tout entier là où il agit en toutes les plus intimes divisions de l'espace².

2. — ATTRIBUTS MORAUX ET RELATIFS

Ils se rapportent à l'action de Dieu sur les créatures et aux relations qui en découlent. On distingue d'abord les attributs qui constituent la personne : l'*intelligence* et la *volonté*.

Ces facultés ne se perfectionnent pas en Dieu en passant de la puissance à l'acte, comme chez l'homme, où l'on distingue l'intelligence de la connaissance et la volonté de la volition, où peut exister la faculté de connaître ou de vouloir une chose sans qu'il la connaisse ou la veuille actuellement. Dieu connaît

¹ Comme l'a dit le poète, c'est « l'image mobile de l'immobile éternité ».

² Ces définitions suffisent pour réfuter ces vers de Lamartine :
Il est, tout est en lui, l'immensité, le temps,
De son être infini sont les purs éléments.

tout et il se connaît lui-même, par un seul acte d'intelligence. Il se détermine par lui-même, il se veut lui-même nécessairement et tout le reste librement, et cela par un seul et même acte simple, éternel, sans hésitation et sans retour.

Leibniz ramène tous les attributs moraux à trois principaux :

- 1^o La *puissance*, qui est la perfection absolue de l'activité ;
- 2^o La *sagesse*, qui est la perfection absolue de l'intelligence ;
- 3^o La *bonté*, qui est la perfection absolue de l'amour.

Toutes ces qualités qui sont en l'homme doivent être à un degré infini en Dieu, l'être premier.

IV. — PANTHÉISME, DIEU PERSONNEL

Panthéisme. — La difficulté d'expliquer la coexistence distincte et les rapports du fini et de l'infini, a donné naissance au *panthéisme*. Le panthéisme est le *système philosophique qui prétend que Dieu est la substance unique et universelle, dont tous les êtres ne sont que des modes* ; qui conçoit le fini et l'infini, le contingent et le nécessaire, les êtres qui passent et le Dieu éternel, comme les deux faces d'une même existence.

Diverses formes. — Si, avec les *stoïciens*, on regarde Dieu comme la collection des êtres dont se compose l'univers visible¹, on a le panthéisme *naturaliste* ou *naturalisme*, qui est un athéisme.

Si on admet que le monde n'a pas d'existence substantielle et réelle, que l'infini seul existe avec deux attributs parallèles, l'étendue et la pensée, et que les êtres (corps et âme) ne sont que les modes variés de ces attributs divins, on a le panthéisme *spinoziste* ou *idéaliste*.

Si, avec *Hégel*, on regarde l'idée comme un principe éternel et nécessaire qui va se transformant et se développant sans cesse dans nos pensées et dans l'univers, si on fait de Dieu un *éternel devenir*, on a une autre forme du panthéisme idéaliste, l'*hégélianisme*.

Avec *Schopenhauer*, le panthéisme devient *pessimiste* ; avec *Saint-Simon*, *Fourier*, *Pierre Leroux*, le panthéisme devient *mystique* et *révolutionnaire*.

RÉFUTATION. — Le panthéisme se réfute :

1^o Par le *sens intime*, qui nous montre, suivant l'expression de Leibniz, « que nous existons chacun en particulier, » que nous sommes non un simple attribut ou un pur phénomène, mais une réalité vivante, distincte, intelligente et libre, et qu'il y a *pluralité* de consciences et par conséquent de substances.

2^o Par ses *conséquences* : la liberté et la moralité humaines sont incompatibles avec la nécessité universelle qui dérive de son principe. Dieu ne serait plus qu'une abstraction. Toutes les formes du mal pourraient et devraient lui être attribuées ; elles seraient non seulement justifiées, mais divinisées.

3^o Par ses *contradictions* : il est en effet contradictoire de poser Dieu comme absolu et infini et de l'identifier cependant avec les êtres essentiellement relatifs et bornés qui composent l'univers. « Le panthéisme faisant de toutes les choses du monde des expressions d'un même fond substantiel est amené à renverser le principe de contradiction, c'est-à-dire à l'absurde. En effet, il y a dans le monde des pensées qui se contredisent, ne seraient-ce que les pensées des

¹ Le monde serait la matière, et Dieu, la force qui lui imprime le mouvement et produit l'ordre.

panthéistes et des déistes ; ces pensées contradictoires devraient, d'après le panthéisme, être attribuées à Dieu, à la même substance pensante. Le même être aurait alors à la fois deux attributs contradictoires, ce que ne peut admettre le principe de contradiction. » (FONSEGRIVE, *Éléments de ph.*, t. II.)

4° Par la réponse aux objections que le panthéisme fait contre la création, dont les principales s'appuient sur ce principe que rien ne vient de rien ou sur la difficulté de concilier l'existence du mal dans le monde avec un Dieu bon, tout-puissant et libre.

Le concile du Vatican a condamné et rangé le panthéisme parmi les doctrines hérétiques. Il prononce l'anathème contre ceux qui disent « qu'il n'y a qu'une seule et même substance ou essence de Dieu et de toutes choses ; que les choses finies, soit corporelles, soit spirituelles, sont émanées de la substance divine ; ou que la divine essence, par la manifestation ou l'évolution d'elle-même, devient toutes choses ; ou enfin que Dieu est l'être universel et indéfini qui, en se déterminant lui-même, constitue l'universalité des choses en genres, espèces et individus ».

Personnalité en Dieu. — « Le mot *personne* exprime, dit saint Thomas, ce qu'il y a de plus parfait dans toute la nature, l'être subsistant et raisonnable. Or on doit attribuer à Dieu tout ce qu'il y a de parfait, puisque toutes les perfections sont renfermées dans son essence : il faut donc lui donner le nom de *personne*, non comme aux créatures, mais dans une signification plus élevée, de même que tous les noms qu'on prend aux êtres limités pour les prêter à l'être infini. » (1°, q. 29, a. 3.)

Les principaux auteurs scolastiques définissent la personne : une substance complète, incommunicable et douée de raison. Toutes ces conditions de la personnalité sont pleinement réalisées en Dieu¹.

Dieu est une substance, non un simple mode ou un accident d'un autre être : on ne conçoit pas une cause première n'existant pas en elle-même.

Il est une substance complète : étant la cause première, il est par conséquent l'être complet, et par conséquent aussi souverainement indépendant de tout autre être. Une substance complète est celle qui est capable d'agir par elle-même, de manière à être responsable de ses actions. Le corps humain est une substance, mais incomplète, parce qu'elle est incapable d'agir sans l'âme. Il en est de même de l'âme, dans son état présent.

Il est une substance incommunicable, c'est-à-dire qui reste toujours elle-même et ne peut se perdre dans d'autres substances. Dieu possède l'incommunicabilité : 1° parce qu'il est l'infini, et que l'infini est incommunicable, soit totalement : il ne peut y avoir plusieurs infinis ; soit partiellement : l'infini ne peut se diviser sans cesser d'être l'infini ; 2° parce qu'étant l'être nécessaire, il ne peut éprouver le moindre changement.

Enfin Dieu est une substance douée de raison : seule une substance intelligente et consciente est capable de la responsabilité morale qui convient à la personnalité. Il est l'intelligence suprême sans laquelle on ne peut s'expliquer l'ordre de l'univers, ni les possibles² et les vérités éternelles.

Concevoir Dieu sans personnalité serait le concevoir : ou sans substance, et alors incapable de soutenir le rôle de cause souveraine ; ou sans intelligence et sans volonté, c'est-à-dire bien inférieur à ses œuvres.

¹ Complète et incommunicable équivalent à individuelle.

² Les possibles, c'est-à-dire tout ce qui peut être, arriver ou se faire.

V. — ORIGINE DU MONDE : CRÉATION

On est obligé d'admettre que tout ce qui existe dans l'univers, étant contingent, tient, en dernière analyse, son être de Dieu ; car tout être qui n'a pas en soi la raison suffisante de son existence doit évidemment la puiser ailleurs, c'est-à-dire dans un être qui est par soi. On objecte l'axiome : *Ex nihilo nihil fit*, rien ne se fait de rien, et on prétend qu'il y a contradiction à admettre la création *ex nihilo*. Il y aurait vraiment contradiction dans les termes, si on entendait par créer *ex nihilo* prendre le néant pour en faire un être : ce serait absurde ; mais on entend par création l'acte d'un être tout-puissant faisant exister des êtres qui n'existaient pas. On ne peut pas admettre que l'action de Dieu, dans la création, a consisté seulement en certaines modifications appliquées à une matière déjà existante : il s'ensuivrait que cette matière, sujet des opérations divines, n'aurait pas Dieu pour principe et pour cause, puisqu'elle préexisterait à l'acte créateur. Or on montre que tout ce qui est, excepté Dieu, est contingent et tient son être de Dieu ; donc Dieu n'a pu la tirer que du néant, et avant l'acte créateur rien n'était que Dieu.

D'après la création *ex nihilo*, « Dieu, par un acte de toute-puissance, aurait donné à certains des modes de sa pensée une existence extérieure à lui. Le monde serait ainsi une pensée de Dieu aliénée de lui par lui-même. L'acte créateur consisterait dans cette aliénation de la pensée divine. Cet acte, en lui-même, est certainement incompréhensible ; mais nous en voyons l'analogue dans les actes les plus élevés de l'art, par lesquels l'artiste projette et réalise hors de lui des pensées de son esprit. A mesure que l'art s'élève, il a besoin d'une moins grande quantité de matière, et il revêt ce peu de matière d'une valeur de plus en plus haute, ce qui nous conduit à concevoir un art suprême où la puissance artistique serait telle, qu'elle se réaliserait sans matière, ou qu'elle pourrait se donner à elle-même la matière. » (FONSEGRIVE, *Métaph.*, 20° leçon.)

On trouvera cette question de la création *ex nihilo* discutée et développée dans l'*Idee de Dieu d'après la raison et la science*, par A. Farges (3° partie, § II).

Le dualisme religieux (professé par les manichéens), qui reconnaît deux principes coéternels et également puissants se disputant le monde, l'un bon, l'autre mauvais, répugne, par son essence même, aux principes constitutifs de la raison. Deux forces égales et coéternelles se contredisent et s'annulent. Qui dit éternel et tout-puissant dit infini ; la notion de deux infinis se résout en une absurdité. « S'il y avait plus d'un seul Dieu, dit Bossuet, il y en aurait une infinité ; s'il y en avait une infinité, il n'y en aurait point ; car chaque Dieu, n'étant que ce qu'il est, serait fini, et il n'y en aurait point à qui l'infini ne manquât : ou il en faudrait entendre un qui contient tout, et qui dès là serait seul. »